



Réunion plénière du 26 janvier 2011
Relevé de décisions

Version	Date	Modifications apportées	Diffusion
Version 1	31-01-2011	Première rédaction par JLD	Membres du secrétariat
Version 2	03-02-2011	Correction secrétariat	Membres du bureau
Version 3	04-02-2011	Projet finalisé en réunion de bureau	Comité et participants à la réunion
Version 3.1	07-02-2011	Mention ajoutée sur la participation du ministère de l'intérieur	Comité et participants à la réunion

Présents

<i>Présidents</i>	<i>Comité</i>	<i>Invités</i>
Jean Bruneau – MEDDTL CGEDD	Philippe Cros – MAAPRAT SG/SM/CSI	Pascal Gérard – MEDDTL DREAL Pays de la Loire
	Michel Faure – MEDDTL DREAL Provence-Alpes-Côte-d'Azur	Michel Würtz – MAAPRAT SG/SM/CSI
	Yves Geffroy – MAAPRAT DRAAF Basse-Normandie – Directeur	Muriel Malleret – MAAPRAT DRAAF Aquitaine/SRISE
	Gilles Guillouet – MEDDTL CPII/DO Sud-Ouest - CMSIG	Luc De Rosa – MEDDTL DREAL Pays de la Loire
<i>Secrétariat</i>	Michel Collot - MAAPRAT DGAL/SCAS/SDPPST/BMOSIA représentant Frédéric Lambert	Arnauld Gallais – MEDDTL CETE de l'Ouest/PAN ADS
Jean-Loup Delaveau – MEDDTL CERTU/PGM	Francis Merrien – MEDDTL CGDD/DRI - MIG	Gaëlle Diouris – MEDDTL CETE de l'Ouest/PAN ADS
Gilbert Nicolle – MEDDTL CERTU/PGM	Olivier Morzelle – DDT Vaucluse Directeur	Dominique Quéré – MEDDTL CPII/DO Ouest
Pierre Werny – MEDDTL CERTU/PGM	Christophe Rousson – MAAPRAT SG/SM/SDSI/CERI – DIG	Pierre Vigné – MEDDTL CETE Normandie-Centre
	François Salgé – MEDDTL DGALN – chargé de mission	
	Marie-Christine Schott – CR Alsace représentant Joël Tignon	Régine Bréhier – MEDDTL CGDD/DRI Directrice
	Claude Soussan – MEDDTL SG/SPSSI/PSI/PSI1	Jacques Clément – MAAPRAT SG/SM Chef du service

Excusé

<i>Comité</i>
Jean Bourcet – MAAPRAT – CGAAER

Ordre du jour

1. Approbation du relevé de décisions de la COVADIS de novembre 2010
2. Bilan 2010 et perspectives 2011 de la COVADIS en présence de Mme Régine Bréhier et M. Jacques Clément
3. Saisine du CETMEF concernant les zonages identifiés dans le SIG « Développement des énergies marines renouvelables »
4. Projet de standard soumis à commentaires : Servitudes d'utilité publique

Documents associés

Les diaporamas et documents de travail présentés en réunion sont consultables en ligne dans la rubrique COVADIS du [portail de l'information géographique](#).

Relevé de décisions

1. Approbation du relevé de décisions du 17 novembre 2010

Le relevé de décisions de la précédente session plénière de la COVADIS est validé en séance.

2. Bilan 2010 et perspectives 2011 de la COVADIS

Jean Bruneau présente le bilan de la COVADIS pour l'année 2010.

Après une année 2009 consacrée à la mise en place et au lancement de la COVADIS, l'année 2010 a coïncidé avec une montée en puissance de la COVADIS, qui s'est concrétisée par la production de géostandards importants : zonages des politiques de l'habitat, de la ville et de la planification urbaine et rurale, plan local d'urbanisme, dispositifs de lutte contre la chrysome du maïs, plan d'exposition au bruit. Cette année 2010 a également été marquée par la nomination de Jean Bourcet comme président de la COVADIS, par la participation des collectivités locales aux réunions de la commission et par la transposition de la directive européenne INSPIRE. La COVADIS a également mis au point une méthodologie de standardisation partagée.

La commission qui s'est réunie à 6 reprises s'appuie sur les travaux des rapporteurs et de son secrétariat permanent dont la charge de travail 2010 se répartit entre deux ETP assurés par le CERTU et une fraction d'ETP assurée par le MAAPRAT. La charge de travail d'un rapporteur varie entre 2 et 32 jours de travail en fonction de la complexité et de l'ampleur du thème traité.

En 2010, un effort particulier a porté sur la communication de la COVADIS : outre les présentations auprès de divers réseaux ou services, une rubrique dédiée à la COVADIS est venue enrichir le site internet du CNIG ce qui ouvre à un plus large public les travaux de la COVADIS. Des exemplaires de l'ouvrage publié par le CERTU, intitulé [la standardisation des données géographiques](#), ont été distribués en séance. Cet ouvrage est un tiré à part du dossier technique de la revue Sign@ture parue en décembre 2010 – revue qui est diffusée à de nombreux géomaticiens.

La standardisation engagée par la COVADIS a rencontré quelques freins et interrogations en 2010. De nombreuses demandes ont concerné des données nationales externes dont la prise en compte relève davantage de l'administration que de la standardisation de données. Le secrétariat comme les rapporteurs sont régulièrement interrogés sur les modalités de prise en considération des travaux d'INSPIRE dans le travail de standardisation. Enfin, certains standards font parfois l'objet de choix opérationnels qui contreviennent aux principes de l'ancien projet GéoMAP, ce qui suscite de l'incompréhension chez certains.

La COVADIS se donne comme priorités 2011 :

- la mise en œuvre du partenariat avec l'ONEMA ;
- l'élargissement de la COVADIS aux ministères de l'intérieur et de la culture ;
- l'analyse des standards INSPIRE en liaison avec le groupe de suivi INSPIRE ;
- la réalisation d'un outil ouvert et partagé de saisine et de suivi pour le secrétariat.

Régine Bréhier, directrice de la recherche et de l'innovation du MEDDTL, rappelle que la COVADIS s'était fixée un programme de travail 2010 ambitieux mais réaliste. Son bilan 2010 est très positif. Il est l'occasion de revenir sur les deux événements en 2010 qui vont transformer le paysage géomatique français : la transposition de la directive INSPIRE et l'évolution du positionnement de l'IGN vis-à-vis du référentiel à grande échelle RGE.

Tout d'abord, la transposition dans le droit français de la directive INSPIRE marque le début d'un chantier de longue haleine de normalisation des données géographiques. Ce projet d'harmonisation à l'échelle européenne passe par la définition en cours de règlements techniques et de standards de données, qui doivent être largement diffusés et partagés. Ensuite, 2010 a vu la transformation du modèle économique de l'IGN qui permet que le RGE soit accessible au coût marginal par les administrations et les collectivités. La création du futur CNIG attendue en 2011 va voir son

secrétariat confié à l'IGN ce qui en fera un partenaire technique du MEDDTL.

Pour 2011, il est important de mener à leur terme les dossiers structurants que sont les standards sur les plans de prévention des risques et sur les servitudes d'utilité publique. L'ouverture à d'autres ministères est également une ambition que la COVADIS doit se donner. Enfin, il convient de pérenniser les moyens engagés pour que l'action de la COVADIS se poursuive. Régine Bréhier agira en ce sens pour le MEDDTL.

Jacques Clément, chef du service de la modernisation du MAAPRAT, estime que la COVADIS a su faire la preuve de la pertinence de l'idée initiale et de son efficacité. Il rappelle néanmoins que le champ d'action de la COVADIS ne se limite pas à la seule directive INSPIRE. A ce propos, la diffusion sur le géoportail de trois millésimes consécutifs du registre parcellaire graphique (produit dans le cadre de la PAC) concrétise la prise en compte des exigences d'INSPIRE.

Les priorités du ministère de l'agriculture portent sur quatre piliers clés :

- la loi de modernisation agricole et de la pêche ;
- l'épidémiosurveillance animale ;
- la surveillance biologique des territoires ;
- l'aménagement du territoire, notamment le déploiement du très haut débit.

Le bilan 2010 de la COVADIS appelle les réactions suivantes :

1. Le nombre de demandes non retenues pose question. Un accompagnement des services demandeurs pourrait certainement servir à expliciter les enjeux de ces demandes restées sans suite. Le secrétariat fait remarquer que chaque demande non retenue a fait l'objet d'un examen par le bureau de la COVADIS (comme le stipule le règlement intérieur) ainsi que d'une relance du service demandeur souvent restée infructueuse.
2. Le patrimoine des quelques 150 couches validées par la CNV doit être valorisé. Il convient d'en poursuivre le porter-à-connaissance.
3. Le nouveau positionnement de l'IGN paraît bien plus adapté pour en faire un partenaire des ministères et notamment de la COVADIS.

Ces interventions ont suscité quelques commentaires du comité :

- La directive INSPIRE n'est comprise que d'un nombre encore limité de personnes. Cependant, les travaux de la COVADIS ont trouvé un bon équilibre par rapport aux exigences de cette directive, et ils sont jugés plus accessibles.
- La mise en place des directions départementales interministérielles incite la COVADIS à collaborer avec le ministère de l'intérieur. Les représentants des services déconcentrés de l'État estiment que cette collaboration est indispensable et qu'elle doit être mise sur pied rapidement. La COVADIS souhaite que le ministère de l'intérieur participe à la commission en tant que membre actif.
- Les demandes non retenues pourraient être examinées par la commission réunie en plénière (modulo une modification du règlement intérieur qui prévoit que cette compétence est du ressort des présidents avec l'aide du secrétariat).
- Les demandes sont souvent envoyées par les mêmes personnes.
- Chaque thème doit être abordé avec une approche qui soit la plus générique possible.

3. Saisine du CETMEF concernant les zonages identifiés dans le SIG « Développement des énergies marines renouvelables »

Le CETMEF, l'IFREMER et le CETE Normandie-Centre sont chargés de mettre en œuvre un SIG sur les énergies marines renouvelables (EMR). Ce projet fait suite à une initiative du préfet maritime de la Manche et de la Mer du Nord et s'inscrit dans le cadre du Grenelle de l'environnement 2. La mesure 27 de cette loi crée une instance de concertation et de planification pour chaque façade maritime chargée de proposer des zones propices au développement des

énergies marines renouvelables. Le SIG EMR a pour objectif de faciliter l'identification et la concertation de ses zones. La base de données géographiques du SIG recense notamment les multiples zonages et usages du domaine maritime dans une bande de 50 km à partir des côtes. La saisine de la COVADIS a pour enjeu de faciliter l'alimentation le SIG EMR par des contributeurs nombreux et variés. Disposer de données à jour et homogènes est un besoin à satisfaire rapidement et cela passe par la rédaction de géostandards.

La DGALN est intéressée par cette saisine dans la mesure où la direction de l'eau et de la biodiversité a besoin de données sur la mer. Par ailleurs, le secrétariat général à la mer réfléchit à un système d'informations sur la mer et le littoral qui profitera de la standardisation des données du SIG EMR.

Jean Bruneau rappelle que le secrétariat informera et formera les rapporteurs sur la méthode de standardisation COVADIS. La pertinence de la demande et de la démarche du CETMEF est également soulignée. Il s'agit d'un travail de longue haleine pour lequel le CETMEF doit trouver des rapporteurs. Vu l'ampleur du travail (une centaine de données à traiter), des priorités doivent être établies.

4. Standard de données soumis à commentaires : Servitudes d'utilité publique

La saisine de la COVADIS sur les SUP par le point d'appui national pour l'application du droit des sols (PAN ADS) s'inscrit dans un contexte caractérisé par un faisceau de convergences :

- la politique de dématérialisation des documents d'urbanisme portée par la DGALN et le CNIG ;
- la volonté de la DGALN de moderniser son système d'informations ADS ;
- le maintien de la filière ADS et de ses compétences au sein du ministère du développement durable.

Arnauld Gallais, Dominique Quéré et Luc De Rosa présentent le projet de standard à la COVADIS en mettant en évidence son objectif et ses particularités. Le but est de faciliter l'alimentation du système d'information ADS à partir des GéoBASE.

Le standard SUP préconise une reconstruction de chaque SUP à partir de son acte de création qui correspond à la méthode portée par la DGALN. Le standard adopte un niveau générique de description, laissant le soin aux fiches d'aide à la numérisation des SUP réalisées par le groupe de travail national SUP de décrire en détail chaque catégorie de SUP. La structure de données propose une implémentation par catégorie de servitude qui correspond aux habitudes des utilisateurs.

La DGALN précise qu'elle a engagé une remise en ordre des servitudes instituées par des réglementations diverses. Si l'État n'a aucun moyen d'obliger le gestionnaire à numériser ses données, la stratégie consiste dans un premier temps à les inciter à valider les données numérisées par les services de l'État, pour les encourager à moyen terme à gérer leurs servitudes sous forme numérique.

Olivier Morzelle souligne l'urgence de disposer d'un outil de productivité compte-tenu de la réduction des effectifs imposée aux services départementaux et s'interroge sur leur capacité à numériser ces servitudes.

Un appel à commentaires va être organisé sur la base de ce projet. La validation du standard SUP est envisagée pour la COVADIS du 25 mai 2011.

Prochaine réunion plénière

le **23 mars 2011** de 10h00 à 13h00
au ministère du développement durable, Tour Voltaire (salle 03.35)
La Défense